

DECISION DU CONSEIL D'ETAT

Séance du 29 avril 2026

Présidence de Mme Christelle Luisier Brodard, présidente

Sur proposition du DFTS

LE CONSEIL D'ETAT DECIDE :

- de tracer toute mention de la commune de Bassins de la stratégie régionale des zones d'activités du district de Nyon ;
- d'ajouter en page 8 du rapport, à des fins de clarté la mention « à l'exception de la commune de Bassin » ;
- d'approuver pour le solde la stratégie régionale des zones d'activités du district de Nyon.

Extrait conforme, l'atteste
LE CHANCELIER



Michel Staffoni